



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2019**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes A. BRUHIN, C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY
MM. P. MEYLAN et F. MERLON
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN et B. SCHOPFER
- ABSENT** : M. A. CHARVET

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 6 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME AURÉLIE EPINEY

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **Mme Aurélie Epiney** lève la main droite et prête serment en disant « je le jure ».

Il est pris acte que **Mme Epiney** est dûment assermentée, conformément à la loi.

3. DÉSIGNATIONS

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

Suite à la démission de Mme Giannattasio, **M. Meylan** propose **Mme Epiney** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité soit par 8 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Désignation d'un nouveau membre de la commission des relations publiques et de la communication

Suite à la démission de Mme Giannattasio, **Mme Epiney** se propose pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Il est pris acte de cette décision.

c) Désignation d'un nouveau membre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan propose que **Mme Dubelly Hatinguais** rejoigne cette commission.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Il est pris acte de cette décision.

4. ÉLECTION**a) Élection d'un(e) nouveau(elle) Président(e) de la commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Suite à la démission de Mme Giannattasio, Présidente de ladite commission, **M. Meylan** propose **M. Cal Suarez** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Cal Suarez est élu à l'unanimité, soit par 9 oui.

Il est pris acte de cette élection.

b) Élection d'un(e) nouveau(elle) Vice-Président(e) de la commission des relations publiques et de la communication

Suite à la démission de Mme Giannattasio, Vice-Présidente de ladite commission, **Mme la Présidente** propose **Mme Despland** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Despland est élue à l'unanimité, soit par 9 oui.

Il est pris acte de cette élection.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente annonce que la date retenue pour la sortie du Conseil municipal est fixée au samedi 8 juin 2019.

De plus amples détails suivront, mais **Mme la Présidente** dévoile que le déplacement devrait être au Mont Pilatus.

M. Merlon fait remarquer qu'il s'agit du week-end de Pentecôte. Le Bureau n'ayant pas réalisé qu'il s'agissait d'un congé prolongé, un éventuel changement pourrait être décidé.

6. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**a) Dénomination d'une nouvelle voie et officialisation des parcs**

M. Bouvier mentionne le changement du nom envisagé pour le parc derrière la salle communale.

En effet après discussion avec le Département du territoire, il s'avère que le nom « Parc des Tilleuls », proposé lors de la précédente séance, ne sera pas accepté. De fait, l'existence d'une avenue des Tilleuls peut induire que le parc du même nom soit à proximité, or elle se situe dans le quartier de St Jean !

Après discussion au sein de l'Exécutif, la nouvelle proposition suivante est soumise à l'approbation du Conseil municipal :

- Parc de la salle communale parcelles n° 2534 et 2535
« **Parc Tilia** » en référence au nom scientifique des tilleuls.

Ce choix est accepté par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

b) Panneau Parc de Passeiry (futur Parc d'Epagny)

Suite à la remarque de **M. Party** lors de la précédente séance, **M. Bouvier** indique que le panneau de signalisation du chemin d'Epagny et de la route de Passeiry est au milieu de la haie. L'accident est lié à un mauvais taillage de la haie et cet endroit, bien que libre de branches pour l'instant, n'est pas un passage. Dès lors, une barrière sera installée afin d'éviter un nouvel incident, le temps que la haie repousse correctement.

c) Mobilité

M. Bouvier communique qu'une séance a été organisée avec les différentes instances françaises et suisses concernées, afin de faire le point sur les mesures entreprises dans le but de limiter le trafic aux petites douanes.

En bref, la première période d'essai est arrivée à terme et les statistiques montrent que les objectifs de baisse du trafic sont loin d'être atteints. Conformément à la convention signée entre les deux pays, un renforcement des mesures actuelles doit être entrepris afin que la deuxième période d'essai se solde par une diminution significative du nombre de voiture transitant par nos villages.

Il semblerait malheureusement que la seule mesure efficace serait de repousser les heures d'ouverture des petites douanes, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Une prochaine réunion avec les différents intervenants est agendée au 16 mai prochain.

d) Plan Directeur Communal

M. Beuchat mentionne que les ultimes remarques de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie ont été transmises au bureau Urbaplan. Ce dernier sera d'ailleurs invité à présenter le PDCOM lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

e) Zone de détente - Longet

M. Beuchat stipule avoir reçu le chiffrage des trois variantes proposées par le bureau Urbaplan. Une séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie devra être fixée afin d'étudier les différents projets.

f) Parking entre la bibliothèque et le hangar, route de Bellegarde

M. Beuchat informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que la demande d'autorisation déposée a suscité différentes demandes de compléments, notamment par la CMNS au regard des vestiges déjà trouvés dans cette zone et par la DGT en rapport avec la sortie sur la route de Bellegarde.

Afin d'éviter de pénaliser rudement les riverains, **M. Beuchat** ajoute que l'activation de la borne à l'entrée du chemin de la Ruelle ne sera effective qu'après la mise en œuvre de ce parking puisqu'elle nécessite, selon les directives du Département, la suppression de toutes les places de stationnement le long de ce chemin.

g) Place devant la salle communale

M. Beuchat explique compendieusement les difficultés relatives à l'exécution de ce projet et les « pentes » non esthétiques qui ont émergé suite à ces travaux. Il mentionne également les points financiers ne correspondant pas au chiffre initial.

Toute la place devrait être reprise pour pouvoir réviser ce défaut. Il est lié au fait que les plans de projet ont été pris pour plans d'exécution et n'ont donc pas été ajustés, notamment à cause d'un manque probable de communication entre les ingénieurs qui se sont succédé à la tête de ces travaux.

h) Réchauffement climatique

M. Hugon rappelle que les « alertes canicule » sont de plus en plus fréquentes chaque année. Certaines communes de la Champagne ont bénéficié de l'appui de l'ORPC l'an dernier afin de les soutenir dans la mise en place d'un plan canicule et son application quotidienne.

Une lettre, accompagnée d'un bulletin d'inscription, sera envoyée à nos Aînés afin de leur offrir la possibilité de s'inscrire sur la liste des personnes que l'ORPC contactera en cas de canicule.

i) Ancien Presbytère

M. Hugon communique que la visite de ce bâtiment s'est bien déroulée et que les étudiants ont réservé un accueil chaleureux à la commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère. Il confirme par ailleurs que de nombreuses possibilités existent et qu'une nouvelle visite est programmée avec la FASe, le 30 avril prochain.

j) Antigél

M. Hugon et **M. Cal Suarez** ont rencontré les organisateurs de ce festival qui sollicite la Commune chaque année. En 2020, cette manifestation fêtera ses 10 ans, une possibilité d'animer une soirée sur le barrage est à l'étude avec les SIG.

k) Réponse aux courriers envoyés pour activités illicites sur le territoire de la Commune

M. Bouvier résume brièvement la réponse positive reçue du Département et mentionne qu'un nouveau service a été créé afin de gérer tous ces dossiers de constructions illicites dans le Canton.

M. Meylan indique que la maison qui a brûlé sur la route de Bellegarde reste accessible et représente donc toujours un danger. Une nouvelle relance sera faite au propriétaire.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES 2018

Mme la Présidente passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier commente très succinctement les comptes transmis aux Conseillers(ères) municipaux(ales) et propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le 11 avril 2019.

Par ailleurs, suite au défaut de présence de la Fiduciaire mandatée et de fait des difficultés rencontrées pour établir tous les documents relatifs aux finances, **M. Bouvier** prévoit d'annuler la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mai et d'organiser une séance extraordinaire pour l'approbation des comptes le mardi 28 mai 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 8 oui.

8. PROJET DE RÉSOLUTION

a) Proposition relative au projet de plan localisé de chemin pédestre du 26 février 2019

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la résolution. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 7 oui et 1 abstention.

M. Beuchat précise que la possibilité de pouvoir évoluer en zone propre entre la Mairie et le temple est inscrite dans le PDCOM, dès lors la Commune se doit de saisir toutes les opportunités afin de créer ce cheminement pédestre. L'assiette de la servitude partirait du parking de la Mairie et contournerait les bâtiments existants pour se diriger au temple. Le Canton ira de l'avant uniquement si une volonté forte du Conseil municipal est prononcée, d'où cette résolution.

Il rappelle que tous les frais inhérents à la création de cette servitude auprès d'un notaire ainsi que les aménagements y relatifs seront à la charge de la Commune.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité soit par 8 oui.

Il est pris acte de cette décision.

9. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'acquisition des parcelles n° 3629, 3631 et 3175, sises route de Bellegarde 57, 59, 61, 63 et 67

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle passe immédiatement la parole à M. le Maire.

M. Bouvier propose de poursuivre à huis clos.

Mme la Présidente reprend la parole et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote à ce sujet.

Cette proposition étant acceptée par 8 oui et 1 abstention, **Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La discussion étant terminée, **Mme la Présidente** lève le huis clos.

Mme la Présidente confirme que lors du point traité à huis clos, le Conseil municipal a fixé un montant maximum pour la vente aux enchères.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la correction du texte « l'achat d'une ou des parcelles ».

L'amendement est accepté à l'unanimité soit par 9 oui.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur les points 1 à 5 du projet de délibération.

Les points susmentionnés sont acceptés à l'unanimité soit par 9 oui.

Finalement, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le point 6 du projet de délibération, soit l'acceptation de le munir de la clause d'urgence.

Le point susmentionné est accepté à l'unanimité soit par 9 oui.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission des relations publiques et de la communication**

Mme Despland indique que la prochaine séance se tiendra le 15 avril 2019.

b) Commission de la circulation et sécurité routière

M. Merlon indique qu'il se renseigne sur le coût du panneau « Taxito », opération lancée le 23 mars dernier à Confignon. Il confirme par ailleurs que « Taxito » et « Hé Léman » sont en réalité la même société (Suisse alémanique / Suisse romande respectivement). De plus amples informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

c) Commission des finances

M. Merlon confirme qu'une séance est prévue le 11 avril 2019 afin d'étudier les comptes 2018.

Marquage Route de Bellegarde

M. Party remarque que suite à la pose du revêtement phono absorbant, il n'y a plus de marquage au sol signalant le ralentisseur.

M. Beuchat va se renseigner et faire le nécessaire.

Listes pour les prochaines législatures

M. Bouvier incite les Conseillers(ères) municipaux(ales) à réfléchir dès maintenant car les listes en vue des prochaines élections (2020) devront être déposées le 6 janvier 2020.

Il relève que les législatures apolitiques s'avèrent très constructives et encourage les membres du Conseil municipal à poursuivre dans cette voie.

Mme la Présidente lève la séance à 22h00.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz